

Handicap : former des demandeurs d'emploi pour pallier la pénurie



Les professionnels formés par l'ADIMC 74 lors de la remise de leur attestation de formation. - © ADIMC 74
Pour faire face au manque de personnel dans son foyer d'accueil médicalisé (FAM), l'Association départementale des infirmes moteur cérébraux (ADIMC) de Haute-Savoie (74), membre de Paralysie cérébrale France, a proposé à des demandeurs d'emploi de se former à l'accompagnement des personnes handicapées. Explications de François Revol, directeur général de l'association.

À quand remontent les problèmes de ressources humaines dans votre établissement ?

François Revol



François Revol

DR

Les difficultés de recrutement dans le foyer d'accueil médicalisé (FAM) de l'Hérydan ne sont pas récentes. Elles sont liées à la complexité du métier (accueil d'un public sévèrement handicapé) mais aussi à la situation géographique de notre établissement qui se situe en zone rurale, à une vingtaine de minutes du centre-ville d'Annecy. Ce qui élève le coût de transports dans une région où la vie est particulièrement chère. Par ailleurs, nous sommes à la frontière avec la Suisse où les salaires sont nettement plus élevés.

La situation est devenue tellement préoccupante qu'en novembre 2019, la directrice du FAM, Hélène Isnard-Scohyers, a déclenché le plan Bleu et a alerté

les autorités de tutelles. Et pour cause : nous n'avions pas suffisamment de personnels pour assurer l'accompagnement pendant les vacances de Noël, ce qui mettait en danger les personnes handicapées. Suite



[Visualiser l'article](#)

à cette première alerte, diverses actions ont été lancées comme la participation à des forums des métiers ou des réunions d'information en partenariat avec Pôle emploi.

Et ensuite ?

F.R. Les choses ne se sont pas améliorées en 2020 même si la crise sanitaire a masqué la problématique pendant quelques mois. Nous avons en effet bénéficié du renfort des équipes des établissements fermés du fait du confinement.

Mais les difficultés sont revenues pendant l'été où nous avons dû faire face à une vague de démission. De nombreux professionnels ont en effet choisi de partir vers des structures où étaient appliqués les premiers accords issus du Ségur de la santé afin de bénéficier de meilleures rémunérations.

Résultats : en septembre dernier, 17 des 39 postes d'accompagnateurs de la vie quotidienne du FAM étaient vacants. Face à cette situation, nous avons lancé un plan d'actions qui prévoyait notamment d'aller chercher des demandeurs d'emploi pour les former à notre métier.

Quelle a été votre démarche ?

F.R. Nous nous sommes rapprochés du Greta (centre de formation) et de la région Auvergne Rhône-Alpes avec qui nous avons conclu un contrat d'aide au retour à l'emploi (Cared). Il s'agit d'un dispositif régional qui prend en charge 80 % du coût de la formation, le reste étant payé par l'employeur.

Notre responsable des ressources humaines, Gérald Bourbotte, s'est rapproché de Pôle emploi pour monter une vaste opération de communication et, en septembre, 14 000 courriels ou SMS ont été envoyés à des demandeurs d'emploi leur proposant de se former à l'accompagnement des personnes handicapées avec un poste à la clé.

150 personnes ont manifesté leur intérêt et 50 sont venues assister à la réunion d'information organisée dans la foulée. Suite à cette rencontre, 16 personnes ont choisi de suivre la formation.

Quel était leur profil ?

F.R. La plupart ne connaissaient pas le secteur du handicap. Ils venaient du commerce ou de l'industrie et avaient perdu leur emploi suite à la crise sanitaire. Ils ont entre 30 et 40 ans, parfois plus. Quatre d'entre eux sont des hommes.

Lorsque je les ai reçus lors d'un entretien préalable, ils ont réalisé qu'une reconversion professionnelle pouvait donner du sens à leur travail.

Comment s'est déroulée la formation ?

F.R. Durant six semaines, ils suivaient trois jours de cours théoriques délivrés par des formateurs du Greta qui connaissaient le secteur et des professionnels (orthophoniste, infirmier...). Il s'agissait d'informations portant sur les différents types de handicap, la législation d'un établissement médico-social, la sécurité... À cela s'ajoutaient deux jours de pratique encadrés par un tuteur, un professionnel de la structure avec lequel ils apprenaient à réaliser les gestes quotidiens auprès des personnes. Ces dernières ainsi que leurs familles en étaient d'ailleurs informées.



Cette courte formation est minimale et permet juste d'apprendre aux personnes à accompagner sans faire de mal. Elle mérite d'être complétée pour exercer, à terme, le métier d'accompagnant, mais c'est une porte d'entrée pour découvrir le secteur.

Presque tous les participants ont été au bout...

F.R. Sur les 16 personnes, deux ont abandonné rapidement mais les 14 autres ont suivi l'intégralité. À la fin de la formation, certains ont refusé le contrat qu'on leur proposait, considérant que ce n'était pas pour eux. Une personne a choisi de partir en formation qualifiante d'aide-soignante, ce qui est très positif.

Neuf autres ont signé un contrat avec l'ADIMC 74 : quatre en CDI et 5 en contrat de professionnalisation pour obtenir une formation qualifiante avec une embauche à la clé.

Allez-vous renouveler l'opération ?

F.R. Oui, nous relançons la démarche en septembre car il nous reste toujours huit postes vacants. Nous espérons que la région financera une partie de la formation qui coûte 25 000 euros pour une quinzaine de personnes. Parallèlement, nous attendons du département qu'il fasse un geste pour revaloriser les salaires dans notre secteur, comme s'y engage la Savoie voisine (voir encadré).

Globalement, je reste inquiet pour l'avenir de notre secteur car le mode de travail dégradé nuit à la qualité de la prise en charge. Si nous n'agissons pas maintenant en faveur de l'attractivité de nos métiers, ce sont les personnes handicapées qui vont trinquer !

La Savoie s'engage pour revaloriser les personnels sociaux et médico-sociaux

Le département de la Savoie vient d'annoncer qu'il allait revaloriser les salaires des professionnels de la protection de l'enfance et du handicap. Au total, 1 140 salariés exerçant dans des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), sous financement départemental, sont concernés. Pour le conseil départemental, *« il s'agit de reconnaître le caractère essentiel de ces métiers de l'aide à la personne (...) qui assurent la continuité d'accompagnement depuis le début de la crise sanitaire »*.

Pour rappel, l'accord de méthode signé sous l'égide de la mission Laforcade prévoit des revalorisations que pour certains personnels des structures financées par l'assurance maladie.